

Création d'un nouveau centre de responsabilité budgétaire – Grands Projets d'Avenir.

Conseil d'administration du 19 juillet 2021

Délibération 2021/07/CA-066

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

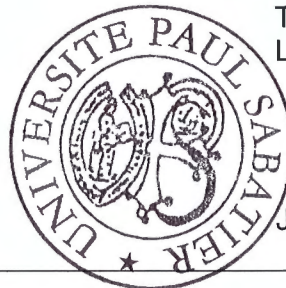
Après en avoir délibéré, les conseillers décident que la structure budgétaire est amendée, comme suit :

Création du nouveau centre de responsabilité budgétaire - Grands Projets d'Avenir, désigné N2_114 GPAv, dont la structuration sera la suivante :

STRUCTURE BUDGETAIRE

UB	Création	
□	N2_114	GPAV
		114G01 CMQ AERONAUTIQUE ET SPATIAL
		114G02 CMQ NAUTI CAMPUS
		114G03 EXPLORATEUR DE PARCOURS
		114G04 THEME
		114G05 ANITI
		114G06 EUR NANO X
		114G07 FORMATION NUMERIQUE

Toulouse, le 19 juillet 2021
Le Président,



JM
Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 33
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0